

ENQUÊTE SUR L'ACCÈS AU PERMIS POUR LES PERSONNES PORTEUSES DE TROUBLES* DU NEURODÉVELOPPEMENT

*DYS, TSA, TDAH, TDI

Communiqué de presse Accès au permis et Troubles du Neurodéveloppement

Le 18 mars à Montpellier,

Les Troubles du Neurodéveloppement (TND) regroupent 4 Troubles : les Troubles DYS, le Trouble du Développement Intellectuel (TDI), le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et le Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

Selon la Stratégie Nationale des Troubles du Neurodéveloppement, 1 Français sur 6 est porteur de TND. 8 % de la population pour les Troubles DYS, 1 % pour le TDI, 1 à 2 % pour le TSA et pour le TDAH 3 % des adultes et 6 % des enfants, toujours selon la Stratégie TND.

Alors que l'on parle de plus en plus des Troubles du Neurodéveloppement et qu'à petite dose, des mesures sont enfin mises en place afin d'améliorer notamment la prise en charge des personnes et de réduire les discriminations. **Qu'en est-il pour l'accès au permis ?** Depuis les débuts de Mauvais Cancres, les familles, les jeunes, les auto-écoles nous interpellent régulièrement au sujet des adaptations et aménagements à mettre en place pour le code et la conduite.

D'un point de vue d'acte réglementaire (de décret), grâce à la FFDYS, il a été mise en place la possibilité d'avoir des aménagements uniquement pour le Code de la route pour les candidats Dysphasiques, Dyslexiques ou Dyspraxiques. Le problème, c'est que bien souvent, les auto-écoles n'ont pas connaissance de cette adaptation et ou n'en informe pas l'existence aux élèves DYS s'étant déclaré DYS. On constate également que les sessions adaptées ont souvent lieu qu'une fois par mois et pas dans tous les Départements/Villes. Encore une fois, il y a pourtant un décret acté, mais qui n'est pas appliqué partout et pour tous ! Non seulement, cet aménagement du code ne concerne que très peu de candidats parce pas assez connu et visible, pas suffisamment mise en place et surtout, il n'est pas ouvert à l'ensemble des Troubles du Neurodéveloppement.

Concernant la conduite, les élèves porteurs de Troubles sont confrontés à un ensemble de difficultés accentuées par une absence de formation des moniteurs d'auto-écoles sur les Troubles. Les moniteurs d'auto-écoles sont laissés sans connaissances sur les TND et surtout sans moyens concrets d'accompagner les élèves. Ce qui ne peut que conduire à des situations de détresses qui sont mises en lumière à travers l'enquête. Il n'existe pas d'aménagement à faire valoir le jour de votre permis, le candidat pourra déclarer à l'examineur son/ses Trouble(s), mais c'est au bon vouloir de celui-ci et surtout, selon ses connaissances, de prendre en considération le(s) Trouble(s) de l'élève.

Face à ces constats, c'est ce qui nous a poussé à faire une enquête, afin de mettre en lumière les besoins et difficultés des personnes porteuses de Troubles du Neurodéveloppement en matière d'accès au permis.

Il faut noter que cette enquête a mis en lumière des problématiques bien au-delà de l'accès au permis, on touche aussi au regard que la société porte sur le handicap dit invisible. Mais aussi et surtout le regard que les personnes en situation de handicap, en l'occurrence les personnes porteuses de Troubles, portent sur elles-mêmes... Vacillant entre faible estime d'eux-mêmes explicable par des parcours trop souvent inégalitaires et chaotiques et un stress important justifiable par un ensemble de facteurs : peur du jugement, victime de moquerie et de stéréotypes, difficultés scolaires, difficultés au travail, relations sociales...

Il y a aussi la question du diagnostic tardif à l'âge adulte, fortement mise en lumière. Aujourd'hui, des efforts sont faits et l'accent est mis sur les moins de 12 ans avec les PCO : Plateforme de Coordinations et d'Orientations, c'est hélas au détriment des adultes qui restent souvent sans réponse...

Nous ne pouvons que conclure en rappelant que l'accès au permis, c'est la possibilité de se déplacer et d'être autonome, d'accéder à un emploi, aux loisirs... Il est grand temps qu'une vraie loi soit adoptée et surtout appliquée avec la formation sur les TND, des enseignants et des examinateurs, la mise en place d'aménagements et d'adaptations pour l'ensemble des personnes porteuses de TND pour le code de la route et l'apprentissage de la conduite comme le permis !

A) Les répondants & leurs Troubles.

- **48.6 %** des participants présentent 1 TND,
 - DYS = 60.62 %
 - TSA = 23,94 %
 - TDAH = 15.44 %
 - TDI = 0 %
- **11.25 %** des participants présentent 3 TND,
 - DYS, TSA, TDI = 6,66 %,
 - TDAH, TSA, DYS = 90 %,
 - TDAH, DYS, TDI = 3,34 %,
- **39.95 %** des participants présentent 2 TND.
 - DYS & TSA = 20.19 %,
 - TDI & DYS = 1.87 %,
 - TDAH & DYS = 57.75 %,
 - TDAH & TSA = 20.19 %,
- **0,20 %** présentent 4 TND

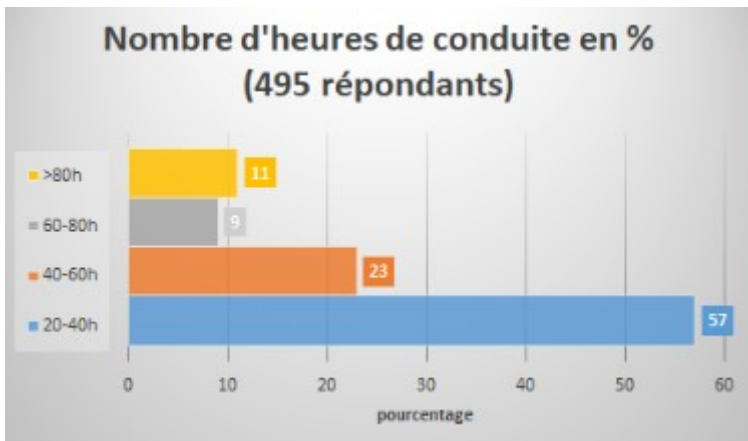
B) L'inscription à l'auto-école.

- **2 participants sur 3** n'ont pas déclarés leur(s) Trouble(s) au moment de l'inscription à l'auto-école.
- **Voici les réactions des auto-écoles** : Ne connaît pas les Troubles **39,9 %** , A dit que des aménagements étaient possibles **35,6 %** , Pas pris au sérieux l'élève **24,5 %**.
- **Autres réactions** = Pas de volonté de prendre en compte le trouble et/ou Aménagements inexistants selon eux **35.36 %** , Les enquêtés ignoraient leur TND quand passage **21.95 %** , Volonté de prendre en compte les troubles par l'auto-école **13.41 %** , Les enquêtés ont plus parlé des symptômes, difficultés que du TND en lui-même **7.31%** , Orientation ou changement spontané vers une auto-école plus adaptée **9.75 %** , Demande par l'auto-école d'une visite médicale ou d'un document pour justifier que ce n'est pas interdit pour les personnes porteuses de TND **6.1 %** , Moniteur sans connaissance ou formation aux TND **4.88 %** , Diagnostic du TND de l'enquêté grâce à l'auto-école **2.44 %**.
- **Pour ceux ayant déclaré leur(s) Trouble(s) sentiment de prise en compte par le moniteur de leurs(s) Troubles(s), par la suite** : Rarement prise en compte **30,8 %** , Prise en compte **28,1 %** , Non prise en compte **41,1 %**.
- **Explications des répondants n'ayant pas osé déclarer leur(s) Trouble(s)** Ne pensaient pas que les Troubles auraient un impact sur le permis **42,9 %** , Peur d'être jugé **24,9 %** , Pensaient que les moniteurs n'avaient aucune formation sur le sujet **32,2 %** ,
- **Autres Explications** : Non conscience de leurs difficultés liées à leur(s) Trouble(s) ou non diagnostiqués au moment de passer le permis. Ne voit pas l'intérêt de le dire car sentiment que ça n'aurait rien changé, Peur de se voir refuser l'accès au permis, Habitué à l'incompréhension des autres, Peur du jugement.

C) Le code de la route.

- Les principales difficultés des répondants** : Manque de temps pour répondre **51,7 %** , Difficultés de compréhension des questions **48,3 %**.
- **Autres difficultés** : Manque d'adaptation des supports (police d'écriture des diapos...), Caractère ambigu, illogique et trompeur des questions, Difficultés de concentrations (bruit...).
 - **Les adaptations à mettre en place selon les participants** = Plus du temps pour répondre aux questions, Reformulation & adaptation des questions, Accessibilité du support (police d'écriture, images, vocabulaire plus simple...), Possibilité de passer le code dans une salle individuelle, Relecture des questions par une tierce personne ou visionnage des vidéos plusieurs fois.

D) La conduite.



La moyenne nationale des heures de conduites est de **35h**, on constate que les personnes porteuses de TND font souvent plus de leçons engendrant des coûts supplémentaires énormes.

- **Les principales difficultés des répondants** : Gestion difficile de la multitâche , Gestion espace, évaluation distance, Attention, concentration, Lecture et compréhension panneaux, mémorisation consignes, Moniteur moqueur, malveillant, pas assez patient, Coordination des gestes, Vitesse, boîte vitesse, trajectoire, gestion stimuli sensoriels, balayage visuel, Gestion des émotions (peur), faible confiance en eux accentuée par l'absence de formation des moniteurs.
- **Les moniteurs sont-ils formés aux Troubles selon les participants** : Oui **7,1 %**, Non **45 %**, Je ne sais pas **47.7 %**.
- **Adaptations que les participants auraient aimé avoir** :
 - Moyens humains* : Compréhension, Formation, Patience, Encouragement, Bienveillance, Pédagogie de la part du moniteur.
 - Moyens financiers* : Aides financières : Forfait spécifique TND : davantage d'heures sans surcoût financier.
 - Moyens temporels* : Horaires adaptées selon le degrés de fatigabilité, Avoir des pauses, Apprentissage plus progressif.
 - Moyens techniques* : Accessibilité (repère visuel, GPS, consignes plus claires, une information à la fois), Boîte automatique, Plus de temps sur simulateur, cabine, plateau avant d'être sur la route.

E) Revendications de la Fédération.

- L'introduction d'une formation aux TND dans le programme des cours des moniteurs et examinateurs, Pour ceux ayant déjà leur diplôme, il faut aussi les former.
- Des aides existent déjà (MDPH, AGEFIPH...), elles sont méconnues et complexes à obtenir. Il faut les simplifier. Création d'un forfait spécifique TND.

- **Code de la route** : Plus de temps pour répondre aux questions, Reformulation des questions avec la présence d'une tierce personne chargée d'expliquer et de relire, Supports visuels plus adaptés, Environnements propice à la concentration...
- **La conduite** : Utilisation renforcée d'outils : schémas, vidéos, images..., Adaptation de la grille des compétences, Collaboration des professionnels de santé Ergothérapeute..., Utilisation de simulateur, boîte automatique plus courante...
- Les aménagements doivent être ouvert à l'ensemble des Troubles du Neurodéveloppement.

Fédération Mauvais Cancres

Contact presse :
mauvaiscancres@gmail.com
07 84 87 49 25

La **Fédération Mauvais Cancres** lutte contre les inégalités dans le champ des TND, elle est un groupement de personnes porteuses de Troubles, leurs proches et les professionnels. Elle a pour engagements et objectifs : d'**Accompagner** les personnes concernées par les TND (dossier MDPH, orientation, écoute...), de **Représenter** et **Défendre** les personnes TND, leurs proches et les professionnels, de **Militer** et **Revendiquer** pour l'accès et surtout le **respect des Droits**, de **Participer** aux avancées de la recherche, de **Sensibiliser** l'opinion publique aux TND, de **Former** le milieu professionnel, l'éducation nationale... aux TND, et de **Mettre en place** des actions permettant une meilleure prise en charge des Troubles.

Mauvais Cancres est membre du **Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées**.

La Fédération s'articule autour du Réseau Mauvais Cancres qui rassemble **plusieurs Associations Mauvais Cancres** présentes dans plusieurs départements.

<https://mauvais-cancres.fr/>